



N° 06 – AVRIL 2021

INFORMATIONS STATISTIQUES

STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2019

En 2019, dans le canton de Genève, 71 200 personnes ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale économique, allocations de logement, prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, prestations complémentaires familiales et avances de pensions alimentaires.

Le taux d'aide sociale au sens large est de 14,3 % (part des bénéficiaires qui, dans l'ensemble de la population, reçoivent au moins une des prestations précitées), en baisse de 0,1 point par rapport à 2018 (- 56 bénéficiaires).

L'aide sociale économique est la prestation la plus fréquemment allouée, 6,0 % des résidents en bénéficient. Les principaux groupes à risque sont les enfants (0 à 17 ans), avec un taux de 8,6%, les personnes de nationalité étrangère (7,5 %), ainsi que les personnes divorcées (8,1 %) ou célibataires (7,5 %).

Portant sur 2019, les résultats de la statistique de l'aide sociale ne permettent pas encore de tirer des conclusions sur les conséquences de la crise liée à la pandémie de Covid-19 survenue en 2020.

Dossiers, bénéficiaires et taux d'aide sociale, selon le type de prestations octroyées, en 2019

Chiffres annuels Canton de Genève

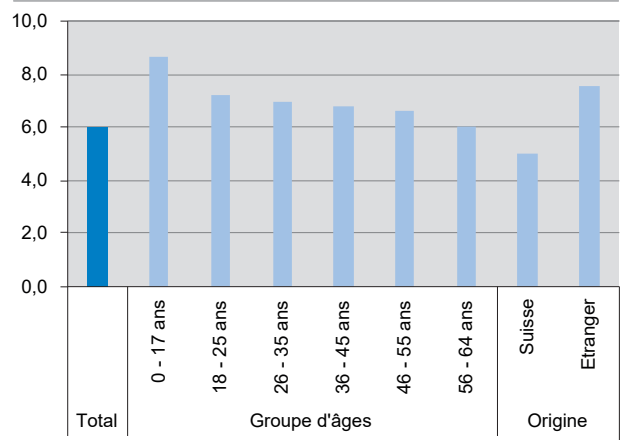
	Dossiers	Bénéficiaires	
		Effectif	Taux, en %
Aide sociale au sens large (1)	...	71 185	14,3
Aide sociale économique (ou au sens strict)	18 323	29 867	6,0
Allocations de logement	8 358	23 658	4,7
Prestations complém. cantonales à l'AVS/AI	16 984	20 894	4,2
Prestations complémentaires familiales	2 189	7 640	1,5
Avances de pensions alimentaires	823	1 768	0,4

(1) Personnes ayant bénéficié au moins une fois durant l'année d'une prestation financière sous condition de ressources.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Taux d'aide sociale économique selon le groupe d'âges et l'origine des bénéficiaires, en 2019

En % Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Aide sociale au sens large selon les communes

Sur les 71 200 bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, la ville de Genève en groupe le plus grand nombre : 32 100, soit un peu moins de la moitié (45 %) du total des bénéficiaires du canton. A titre de comparaison, elle abrite 41 % de la population du canton.

Viennent ensuite les communes de Vernier (8 000), Lancy (5 100) et Meyrin (4 600), qui concentrent 25 % des bénéficiaires, alors qu'elles rassemblent 19 % de la population du canton (respectivement, 35 200, 33 500 et 25 700 habitants).

Avec 23,0 %, la commune de Vernier affiche le taux d'aide sociale au sens large le plus élevé du canton. Suivent Meyrin et Onex, avec un taux de 18,3 %, Carouge (18,1 %) et Chêne-Bourg (17,9 %).

Pour rappel, le taux à l'échelon du canton est de 14,3 %.

Conséquences de la crise de Covid-19 sur l'aide sociale

La statistique de l'aide sociale de l'OFS ne permet pas encore de tirer des conclusions sur les conséquences de la crise de Covid-19 sur l'aide sociale. Les résultats de l'année 2020 seront disponibles à fin 2021. Dans l'attente des nouvelles données, le [monitoring de la Conférence suisse des institutions d'action sociale \(CSIAS\)](#) peut donner une idée des effets de la crise sous l'angle de l'aide sociale. A moyen et long terme, la CSIAS s'attend à une augmentation significative du nombre de dossiers.

Aide sociale économique : les enfants particulièrement touchés...

Les personnes mineures sont 8 100 à bénéficier de l'aide sociale économique en 2019, soit 27 % de l'ensemble des bénéficiaires. Elles en bénéficient généralement via leurs parents.

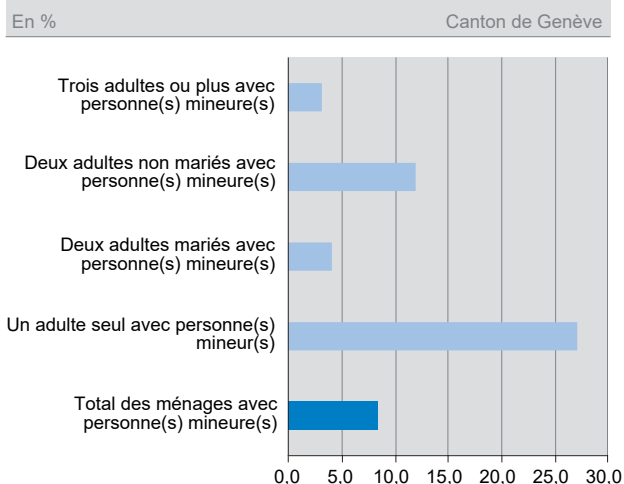
Avec un taux de 8,6 %, le groupe d'âges des moins de 18 ans présente le risque le plus marqué de dépendre de l'aide sociale économique. A l'échelon des communes, les taux sont les plus élevés à Vernier (12,5 %) et Carouge (11,8 %). A titre de comparaison, le taux d'aide sociale économique dans le canton est de 6,0 %.

La majorité (55 %) des bénéficiaires mineurs vivent dans une famille monoparentale, 42 % avec leurs deux parents et les 3 % restant vivent dans des homes, des institutions ou d'autres formes de logement.

... ainsi que les familles monoparentales

Alors qu'il atteint 8,4 % pour l'ensemble des ménages, le taux des ménages bénéficiaires de l'aide sociale économique est de 27,2 % parmi les familles monoparentales. A l'échelon suisse, les taux sont inférieurs à ceux enregistrés pour le canton de Genève, respectivement 4,0 % et 21,2 %.

Taux d'aide des ménages soutenus par l'aide sociale économique, en 2019



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

En 2019, 3 200 familles monoparentales sont aidées par l'aide sociale économique. Dans 90 % des cas, elles sont formées d'une mère avec enfant(s).

La moitié des parents (51 %) n'ont pas de formation postobligatoire et seuls 12% ont un diplôme du degré tertiaire. A titre de comparaison, dans l'ensemble de la population âgée de 25 ans ou plus, 44 % des personnes ont achevé une formation tertiaire. Enfin, un quart des parents sont actifs occupés, 36 % en recherche d'emploi et 38 % non actifs. Ces proportions atteignent, respectivement 55 %, 7 % et 38 % dans l'ensemble de la population résidente âgée de 15 ans ou plus.

Les couples avec enfants mineurs à l'aide sociale économique

On dénombre 1 700 couples (mariés ou non) avec enfants qui bénéficient de l'aide sociale économique en 2019. Les deux tiers ont deux enfants ou plus.

La moitié des mères ne sont pas actives sur le marché du travail. Les pères, quant à eux, sont plus souvent actifs : 36 % exercent une activité professionnelle et 38 % sont à la recherche d'un emploi. A titre de comparaison, parmi l'ensemble des couples âgés de 18 à 64 ans, 69 % des femmes et 84 % des hommes sont actifs occupés.

En considérant le statut d'activité cumulé des deux parents, il apparaît que les configurations « le père recherche un emploi et la mère n'est pas active » et « le père est actif occupé et la mère n'est pas active » sont les plus fréquentes (18 %). Enfin, dans 9 % des cas les deux parents exercent une activité professionnelle.

		Pères			Total des mères
		Actifs occupés	Recherche d'emploi	Non actifs	
Mères	Actives occupées	9,2	8,8	6,7	24,7
	Recherche d'emploi	8,5	11,5	5,4	25,4
	Non actives	17,8	18,1	13,9	49,8
Total des pères		35,5	38,4	26,0	100,0

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

La statistique de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

La statistique suisse de l'aide sociale enregistre tous les dossiers des personnes qui touchent au moins une fois dans l'année civile des prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont des premières.

Un **dossier** ou une **unité d'assistance** est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérées ici comme **bénéficiaires** toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

Les prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2019 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

Aide sociale économique (ou au sens strict)

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale au sens strict dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général.

Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC AVS/AI)

Il s'agit de prestations destinées aux personnes âgées, aux personnes veuves, aux orphelins et aux personnes invalides dont les ressources ne permettent pas de faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Prestations complémentaires familiales

Ces prestations ont pour but d'assurer un « revenu minimum d'aide sociale » aux ménages avec enfants. Elles sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Aide sociale au sens large

Dans cette publication, le taux d'aide sociale au sens large est établi selon un mode calcul spécifique au canton de Genève. Il n'est pas comparable avec le taux calculé par l'OFS au niveau national ou pour les autres cantons. Pour plus d'informations, voir la méthodologie disponible sur le site Internet de l'OCSTAT :

https://www.ge.ch/statistique/domaines/13/13_03/methodologie.asp

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

https://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=13_03